

Thématique : Permis de conduire

Intitulé du projet

APPC-\_104

Note de restitution finale remise par le Conseil Général  
de l'Essonne porteur du projet  
du Fonds d'Expérimentations pour la Jeunesse  
dans le cadre de l'appel à projets lancé en mai 2009  
par le Ministère en charge de la Jeunesse

Date : février 2012



Ce projet a été financé par le Fonds d'expérimentations pour la jeunesse dans le cadre de l'appel à projets « 10 000 permis pour réussir » lancé en mai 2009 par le Ministère en charge de la jeunesse.

Le Fonds d'expérimentations pour la jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative  
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative  
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse  
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13  
Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentationsociale.fr>

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter sur le site [www.experimentationsociale.fr](http://www.experimentationsociale.fr) le rapport d'évaluation finale remis au FEJ par l'évaluateur.

## FICHE SYNTHETIQUE SUR LE PROJET –

Cette fiche doit tenir en une seule page et être remplie en utilisant le cadre suivant.

**Numéro du projet APPC-104**

**LE DISPOSITIF EXPERIMENTE**

**Titre :** Actions de formation intensives et collectives au permis de conduire

**Objectifs initiaux :**

Le projet vise à développer un dispositif d'aide à la mobilité (formation au permis de conduire + aide individuelle d'accès à la mobilité) à l'attention 250 personnes dont 125 jeunes en insertion accompagnés par les missions locales du département de l'Essonne.

**Public(s) cible(s) :**

Sur l'ensemble de la période expérimentale : à savoir de mars 2010 à décembre 2011, l'objectif est de faire entrer dans l'expérimentation **125 jeunes en insertion accompagnés par une mission locale**, en mobilisant trois opérateurs mobilité, Solidarités et Jalons pour le Travail(SJT), Mobilité Solidaire et ADSEA PIJE.

Sur la totalité de la durée de l'expérimentation (soit de mars 2010 au 31 décembre 2011), le nombre de jeunes effectivement entrés dans la démarche se décline comme suit :

-SJT : 55 jeunes

-Mobilité Solidaire : 52 jeunes

-ADSEA PIJE : 25 jeunes

soit un total de 132 jeunes.

**Descriptif synthétique du dispositif expérimenté**

Le projet mis en œuvre consiste à :

- Organiser des sessions de formation au permis de conduire permettant de mobiliser 250 places de formation au total (125 places jeunes en insertion et 125 places adultes allocataires du RSA). Ces sessions comprennent une première étape de formation collective et intensive de formation au permis de conduire sur une durée de 70 h puis une préparation à la conduite. Chaque candidat a la possibilité d'être présenté 3 fois au Code de la Route et deux fois à l'examen de conduite.
- A mettre en place tout au long de la formation au permis de conduire un accompagnement individualisé et des liens étroits avec les référents des publics concernés.
- Attribuer une aide financière de 1000€ à 125 bénéficiaires (50% adultes/ 50% jeunes) ayant obtenu leur permis de conduire et en reprise d'activité professionnelle pour participer aux frais liés à la mobilisation d'un véhicule (achat, assurance, location).
- Proposer à ces bénéficiaires ayant obtenu leur permis de mobiliser le dispositif de micro-crédit social mis en place par le Conseil général fin 2009 pour boucler les plans de financements individuels.

**Territoire(s) d'expérimentation :**

Deux territoires d'expérimentation : le Nord Essonne aux caractéristiques urbaines et le Sud Essonne aux caractéristiques plutôt rurales

<p><b>Valeur ajoutée du dispositif expérimenté :</b>                  Le dispositif expérimenté a tout d'abord permis de doubler l'offre en matière de formation au permis de conduire. Il a permis d'aller au-delà de l'objectif d'obtention du permis de conduire en proposant de travailler sur l'aide à la mobilisation effective d'un véhicule au moment de la reprise d'emploi. Il a également permis le relèvement des taux de réussite au Code (en moyenne 83 %) et à l'examen de conduite (en moyenne 53 %) alors que le taux moyen de réussite au permis en mobilisant les aides individuelles du Fonds d'Aide aux Jeunes est de l'ordre de 10 %</p>
<p><b>Partenaires techniques opérationnels:</b>                  Le réseau départemental des 10 missions locales s'est mobilisé sur le repérage des publics, l'aide à la constitution du dossier d'inscription, et l'accompagnement à l'emploi après obtention du permis.</p> <p>Les trois opérateurs mobilité ont organisé et délivré la formation, et alimenté le tableau de suivi élaboré par le Département.</p> <p>La direction des territoires, bureau de la circulation routière a été très facilitateur dans l'attribution des places d'examen en fonction des besoins identifiés par les opérateurs mobilité.</p>
<p><b>Partenaires financiers :</b>                  Le dispositif expérimental intégrant d'autres publics en insertion, à savoir des bénéficiaires du RSA, l'Etat (via l'aide personnalisée de retour à l'emploi) contribue au financement de l'action globale pour ces publics. Le Département cofinance les parcours réalisés par les jeunes en insertion.</p>
<p><b>Durée de l'expérimentation :</b>  <b>Durée initiale:</b> 1 an du 10 juin 2010 au 9 juin 2011  <b>Durée effective :</b> prolongée par voie d'avenant jusqu'au 31 décembre 2011</p>
<b>LE PORTEUR DU PROJET</b>
<p><b>Nom de la structure :</b> Conseil Général de l'Essonne  <b>Type de structure :</b> Collectivité locale</p>
<b>L'ÉVALUATION DU PROJET</b>
<p><b>Nom de la structure :</b> ? aucune information à ce sujet  <b>Type de structure :</b></p>

## Introduction :

### I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation

#### A. Objectifs initiaux du projet

Le projet vise à développer un dispositif d'aide à la mobilité (formation au permis de conduire + aide individuelle d'accès à la mobilité) à l'attention 250 personnes dont 125 jeunes en insertion accompagnés par les missions locales du département de l'Essonne.

#### B. Le territoire d'expérimentation

Deux territoires d'expérimentation : le Nord Essonne aux caractéristiques urbaines et le Sud Essonne aux caractéristiques plutôt rurales.

#### C. Public visé par l'expérimentation

125 jeunes en insertion accompagnés par une mission locale (mixité avec des adultes bénéficiaires du RSA)

1. Mode d'identification et de repérage :

La mission locale adresse pour une session un nombre d'environ 20 candidatures de jeunes correspondant à ces critères, dans un objectif de maîtrise de flux, en vue d'éviter de mettre en place un processus d'entrée trop sélectif. Au sein de chaque mission locale, un conseiller référent permis est désigné pour faire le lien avec ses collègues conseillers, promouvoir le dispositif et centraliser les candidatures des jeunes avant transmission à l'opérateur permis.

Ces critères sont vérifiés par les opérateurs permis partenaires du Conseil général de l'Essonne au moyen d'un entretien individuel, de tests de compréhension de la langue, et d'une évaluation de conduite permettant d'ajuster le nombre d'heures de formation aux besoins des bénéficiaires.

Cette étape est validée au sein d'une commission au sein de laquelle siègent les opérateurs permis et les référents mission locale des jeunes concernés. A l'issue de cette commission, la liste des jeunes correspondant aux critères d'entrée dans l'expérimentation est établie.

Les dossiers de tous les jeunes retenus sont alors soumis à la procédure de tirage au sort mise en place par l'évaluateur national. Un jeune sur quatre ayant réussi avec succès les tests est intégré à l'échantillon témoin.

2. Bénéficiaires directs :

2.1. Statistiques descriptives

125 jeunes en insertion de 16 à 25 ans révolus accompagnés par une mission locale et remplissant les critères suivants :

- Etre de bas niveau de qualification
- disposer de peu de ressources (reste à vivre mensuel inférieur à 230 €)
- Avoir un projet professionnel validé nécessitant le permis B, notamment dans des secteurs d'activité travaillant en horaires décalés, ou lorsque l'obtention du permis a un lien direct avec l'exercice de la profession (ex aide à domicile) ou quand le lieu de résidence de la personne n'est pas desservi par les transports en commun.
- Etre disponible pour suivre une formation intensive
- Avoir un niveau suffisant de maîtrise de la langue française

Le repérage de ces publics a pu être fait en s'appuyant sur le logiciel Parcours 3 utilisé par les missions locales à l'échelon national.

Sur les deux types de publics (jeunes et bénéficiaires du RSA), 26 ont abandonné sur les 250 entrées, dont 17 jeunes. De manière globale, le taux d'abandon est faible.

-  
-

Nombre

<b>Numéro du projet</b>	APPC_104
-------------------------	----------

		Bénéficiaires prévus pour toute la durée de l'expérimentation	
<b>Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action</b>			
Jeunes		125	78
Adultes			
<b>Nombre total de bénéficiaires</b>		125	78
<b>Nombre d'abandons ou exclusions</b>			
		Bénéficiaires prévus pour toute la durée de l'expérimentation	Bénéficiaires
<b>Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif, par caractéristiques</b>			
<b>1. Jeunes</b>			
<b>Âge</b>			
Moins de 6 ans			
6-10 ans			
10-16 ans			
16-18 ans			
18-25 ans		125	
Autres : <i>(préciser)</i>			
Autres : <i>(préciser)</i>			
<b>Situation</b>			
Elèves en pré-élémentaire			
Elèves en élémentaire			
Collégiens			
Lycéens en LEGT			
Lycéens en lycée professionnel			
Jeunes apprentis en CFA			
Étudiants du supérieur			
Demandeurs d'emploi		125	
Actifs occupés			
Autres : <i>(préciser)</i>			
Autres : <i>(préciser)</i>			
<b>Niveau de formation</b>			
Infra V		125	
Niveau V			
Niveau IV			
Niveau III			
Niveau III			
Niveau I			
<b>Sexe</b>			
Filles			62
Garçons			70
<b>2. Adultes</b>			

Qualité		
Parents		
Enseignants		
Conseillers d'orientation-psychologues		
Conseillers principaux d'éducation		
Conseillers d'insertion professionnelle		
Animateurs		
Éducateurs spécialisés		
Autres : <i>(préciser)</i>		
Autres : <i>(préciser)</i>		

Prévision initiale

**Autre information concernant les bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif**
**1. Les jeunes bénéficiaires sont-ils inscrits et suivis par la mission locale (ML) ?**

Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML  
 Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML  
 Non, aucun bénéficiaire direct n'est inscrit et suivi par la ML

Oui, tous les  
bénéficiaires  
directs sont inscrits  
et suivis par la ML

Oui, tous le

**Echelle et territoire d'intervention de l'action mise en place**
**1. L'action que vous menez dans le cadre de cette expérimentation est-elle à l'échelle :**

Communale (une ou plusieurs communes dans un même département)  
 Départementale (un ou plusieurs départements dans une même région)  
 Régionale (une seule région)  
 Inter-régionale (2 et 3 régions)  
 Nationale (plus de 3 régions) ?

Départementale

**2. Votre territoire d'intervention inclut-il des quartiers "politique de la ville" ?**

Oui, la totalité de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville  
 Oui, une partie de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville  
 Non, mon territoire d'intervention n'inclut pas de quartiers politique de la ville

Oui, une partie de  
mon territoire

Oui, une partie

**Remarques**

## 2.2. Analyse qualitative

Le déroulement de l'expérimentation en s'appuyant au départ sur deux opérateurs mobilité dont 1 auto école associative s'est heurté aux difficultés pour cette dernière de fidéliser ses moniteurs autoécole, pour lesquels l'attractivité du secteur privé est très forte. C'est ainsi que le Département s'est trouvé confronté, au moment de la montée en charge du dispositif expérimental, au départ de la moitié des moniteurs. La situation a pu se stabiliser en 2011 grâce à l'arrivée dans le département d'une nouvelle auto école associative, l'ADSEA PIJE.

## II. Déroulement de l'expérimentation

### A. Actions mises en œuvre

**Restitution finale du porteur de projet****Annexe 2 - Calendrier de déroulement de l'expérimentation - Actions mises en œuvre**

Numéro du projet	APPC_104	Spécifique au caractère expérimental du projet (oui/non)	Durée en mois	Ressources humaines mobilisées			Ressources matérielles mobilisées		
				Effectifs	ETP	Type de personnel concerné (qualifications)	Achats	Prestations de services	Autre (préciser)
<b>1. Préparation du projet</b>	<i>de mi janvier à mi mars 2010</i>								
Action 1	une campagne d'information auprès des missions locales sur le contenu et la programmation des sessions.	oui	1 journée	chargé de mission	0,3 ETP				
Action n°2	la constitution d'outils de communication auprès des conseillers missions locales	oui	2 mois (action 1, 2 et 3)	chargé de mission	0,3 ETP				
Action n°3	la création en document zone texte du dossier unique d'inscription à remplir par les conseillers mission locale	oui	2 mois (action 1, 2 et 3)	chargé de mission	0,3 ETP				
Action n°4	élaboration de fiches de procédure sur la bourse permis	oui	2 mois (action 1, 2 et 3)	chargé de mission	0,3 ETP				
Action n°5	la construction d'un outil de suivi de l'expérimentation	oui	2 mois (action 1, 2 et 3)	chargé de mission	0,3 ETP				
Action n°6	Rencontre avec le bureau de la circulation routière en présence des opérateurs permis	oui							
Action n°7									
Action n°8									
Action n°9									
Action n°10									
<b>s 2012</b>	<i>de mars 2010 à décembre 2011</i>								
Action n°1	mise en place de 6 sessions collectives par SJT	non	12 mois	4 moniteurs	4	moniteurs auto école			
Action n°2	mise en place de 8 sessions collectives par Mobilité Solidaire	non	24 mois	5	5	4 moniteurs autoécole et 1 coordinateur de Mobilité Solidaire			



## Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

Action n°3	mise en place de 5 sessions par ADSEA	non	8 mois	2	2,3	1 moniteur à temps plein et 1 responsable autoécole à tiers temps			
Action n°4									
Action n°5									
Action n°6									
Action n°7									
Action n°8									
Action n°9									
Action n°10									
<b>3. Achèvement de l'expérimentation</b>	<i>à partir de fin 2010</i>								
Action n°1	instruction des bourses permis	oui	12 mois	1		1 conseillère technique du Fonds d'Aide aux Jeunes			
Action n°2									
Action n°3									
Action n°4									
Action n°5									
Action n°6									
Action n°7									
Action n°8									
Action n°9									
Action n°10									
<b>4. Achèvement de l'évaluation</b>	<i>aucun contact avec une structure évaluatrice</i>								

## B. Partenariats

### 1. Partenaires opérationnels

Nom de la structure partenaire	Rôle dans l'expérimentation
Missions locales	Identification et repérage des publics, constitution avec les jeunes des dossiers d'inscription, participation aux réunions de suivi organisées par les opérateurs mobilité, accompagnement à l'emploi des jeunes ayant obtenu le permis de conduire, demande de financement de la bourse permis
Opérateurs permis	Animation des sessions collectives et intensives de formation au permis de conduire, accompagnement individualisé des jeunes pendant le parcours mobilité, transmission du tableau de suivi au Département
Direction des territoires-bureau de la circulation routière	Attribution des places d'examen à chaque opérateur mobilité (Code et examen de conduites) en fonction des besoins exprimés par les opérateurs mobilité
Ministère de la Jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative	Organisation d'une réunion le 16 juin 2010 avec l'ensemble des porteurs de projet. Gestion administrative et financière

Nous n'avons toutefois jamais été contactés par le coordinateur régional de la Direction Régionale de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative en vue d'effectuer un point d'étape bilatéral sur l'avancée du projet que nous portons.

Il convient également de souligner que nous n'avons eu aucune relation de travail avec l'évaluateur concernant le déroulement du projet.

## 2. Partenaires financiers

Financements	Part de ces financements dans le budget total de l'expérimentation (hors évaluation) en %
Fonds d'expérimentations pour la jeunesse	21%
Cofinancements extérieurs à la structure	50,5 %
Autofinancement	28,5%

### C. Pilotage de l'expérimentation

2 réunions de comité de pilotage (une fois par an) composé des partenaires mentionnés ci-dessus et réunions de suivi des sessions organisées par les opérateurs permis

## III. Enseignements généraux de l'expérimentation

### A. Analyse du dispositif expérimenté

-phase 0 : un accord avec le bureau de la circulation routière pour garantir une fluidité dans l'attribution des places d'examen

-phase 1 : mise en place de tests destinés à mesurer le respect de critères d'entrée dans le dispositif

-phase 2 : une préparation au Code entre 70 et 100h accompagnée, collective et intensive, selon un rythme de 5 demi-journées par semaine

-phase 3 : une planification des heures de conduite sur une période d'environ deux mois

- phase 4 : une prise de relais par les missions locales de l'accompagnement vers l'emploi avec une mobilisation de toutes les aides existantes pour faciliter la mobilisation d'un véhicule pour se rendre sur le lieu de travail. Cette phase donne sens à tout ce qui précède.

### B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif

#### 1. Public visé

Importance de la mixité des publics en terme de tranches d'âge.

#### 2. Actions menées dans le cadre du dispositif testé

La question des opérateurs permis est fondamentale. Deux scénarios sont possibles :

-soit s'appuyer sur des autos écoles associatives qui se sont professionnalisées dans la prise en compte de publics en insertion, et qui assure à la fois l'accompagnement personnalisé des

Fonds d'expérimentations pour la jeunesse bénéficiaires et la formation au permis de conduire . Cette option se heurte néanmoins aux difficultés rencontrées par ces structures pour recruter et fidéliser les moniteurs d'autoécole, compte tenu de l'attrait exercé par les auto écoles privées en matière de rémunération. Aussi, il est préférable de ne confier à ce type de structure qu'une partie de la programmation envisagée, en minimisant les risques d'une inadéquation entre le nombre de personnes entrées et les moyens humains disponibles.

-soit s'appuyer sur une structure d'accompagnement individuel à la mobilité travaillant avec des prestataires de service ayant le statut d'auto école privée, ce qui permis d'élargir et de diversifier le panel des opérateurs

De plus, il est fondamental de fonctionner en mode de financement sous forme de subventions ou d'achat public, dans une logique de prise en charge d'un collectif sur une durée limitée. Cette formule garantit l'efficacité des financements mobilisés, contrairement aux dispositifs d'aides individuels pour lesquels le taux de réussite se situe entre 10 et 25 % de réussite.

### 3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance

La mise en place de ce type de projet suppose un partenariat effectif avec les services de l'Etat (bureau de la circulation routière) pour que le passage des examens intervienne à l'issue des formations collectives et intensives de formation au permis de conduire. Si tel n'est pas le cas, les bénéficiaires, n'ayant pas les moyens financiers de financer des heures de formation supplémentaires pour conserver leur niveau, se démobilisent et perdent leurs acquis.

### 4. Impacts sur la structure

Cette expérimentation conforte le Département dans une approche non individualisée de la mobilisation des aides financières pour le financement des permis de conduire.

Elle démontre aussi la nécessité de renforcer la notion de parcours mobilité, en amont et en aval de ce type de formation au permis de conduire :

- par exemple mettre en place des petits modules préparatoires en amont des sessions de formation au permis de conduire
- construire un outil synthétique recensant l'offre mobilité dans le département à destination des conseillers mission locale, en vue de faciliter l'usage d'un véhicule pour rendre effectif le retour à l'emploi une fois le permis obtenu. En effet, l'offre mobilité est surtout perçue comme le recensement des aides financières au permis de conduire et doit plus être abordée comme un ensemble de ressources mobilisables en amont, pendant , et après la formation au permis de conduire.

**Conclusion : le Département de l'Essonne poursuit la mise en place de ce type d'actions et prépare un nouvel appel à projets prenant en compte les éléments tirés de l'évaluation que nous avons réalisée nous-mêmes du dispositif expérimental.**

## ANNEXES OBLIGATOIRES à joindre au fichier

Annexe 1 – Tableau sur les publics

Annexe 2 – Tableau sur les actions

Annexe 3 – Tableau sur les outils



## Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative  
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative  
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse  
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13  
Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentationsociale.fr>

